

Son expérience ne se borne pas aux limites de son quartier ; il a beaucoup vu le monde, ayant fait jusqu'ici la bagatelle de trente six voyages dans les principaux pays d'Europe, pour les fins de son commerce.

Pour remplir dignement ses nouvelles fonctions, il n'aura qu'à y apporter les méthodes et l'énergie qui lui ont si bien réussi dans ses affaires privées.

En prenant son président à St Roch, la Commission du Havre rendra aussi justice à ce remarquable quartier. Nous y voyons un heureux symptôme tendant à l'unité civique, car il n'y a pas à se cacher qu'il y a eu jusqu'ici deux villes en une seule à Québec. Cet isolement ne pouvait se perpétuer.

x

La fièvre de l'or paraît sévir d'une façon presque inquiétante à la Colombie Anglaise. Depuis le 26 juin, on ne compte pas moins de 25 compagnies minières qui demandent des lettres-patentes, avec un capital collectif de \$17,000,000. L'une d'elles se présente avec un capital de \$2,500,000 ; une douzaine d'autres réclament \$1,000,000 chacune.

On fait circuler en ce moment à Québec des listes de souscription au capital-actions de l'une de ces compagnies, la "Northern Belle". Plusieurs nous en demandent notre avis. Le voici. Le bas prix de chaque action—\$1.00, dont 10c. pour tout versement—indique qu'il s'agit plutôt d'une loterie que d'un placement ordinaire. Il est hors de doute qu'il existe de riches gisements d'or en Colombie Britannique. Ce n'est qu'au prix de grands travaux souterrains qu'il est possible d'établir la valeur des différents "claims" sur le marché. On nous assure que quelques-uns d'entre eux ont déjà rapporté des profits énormes. De là l'engouement actuel ; des stocks achetés presque pour rien ont atteint des prix fous, donnant une poussée presque incroyable à la spéculation. De grands capitalistes anglais sont sur les lieux, achetant du stock à pleines mains.

La question se résume en deux mots : il y a des fortunes à faire, ou bien c'est de l'argent placé à fonds perdus. Il s'agit de mettre la main sur un bon billet : c'est une question de hasard.

x

Nos confrères quotidiens ont l'exagération facile. A force d'en raconter de bien bonnes, ils finiront par être comme ces spirituels causeurs à la brasse qu'on écoute toujours avec plaisir, mais qu'on ne croit plus.

La semaine dernière par exemple, ils annonçaient tout à coup, comme nouvelle fraîche, que la sardine avait enfin fait son apparition sur les côtes de Kamouraska,

et que le gérant de l'Union Sardinière, M. J. B. E. Letellier, était parti comme une flèche pour mettre en train les usines de St André. Le même jour, nous rencontrons en ville M. Letellier, de retour de sa visite hebdomadaire à St André, où la mise en conserves marche assez tondement depuis le 1er juin, la sardine n'ayant guère fait défaut depuis que nous avons annoncé son apparition.

Ces jours derniers, deux wagons de bluets ont été expédiés du Lac St-Jean à Montréal. Grand émoi chez nos confrères : la cueillette des bluets était énorme, phénoménale, elle employait presque toute la population valide du Lac St-Jean ! Au même moment, un voyageur de commerce qui venait de Chicoutimi nous informait que les bluets sont moins abondants cette année que d'habitude.

A propos, il est bon de noter que l'an dernier le chemin de fer du Lac St-Jean a transporté 34 chars de bluets.

Il en est de même de cette histoire d'affluence de touristes américains et d'hôtels débordés qui fait le tour des journaux quotidiens. La vérité est que l'Américain voyage moins cette année, retenu chez lui par la crise monétaire et la lutte électorale. Seulement, le Canadien se déplace peut-être un plus que d'habitude ; à Québec par exemple, il paraît y avoir un plus grand nombre de familles en villegiature que de coutume.

Le Grand-Tronc et le Pacifique constatent une diminution dans le nombre des touristes. A la Compagnie du Québec et Lac St Jean, on nous informe que le mouvement touriste est sensiblement meilleur que l'an dernier, ce qu'on attribue aux frais de réclame incessante que fait la Compagnie.

—:o:o:—

LES COMPAGNIES D'ASSURANCE ET LA "SEMAINE COMMERCIALE"

D'après le dernier rapport du Trésorier de la Cité, il y a à Québec \$36,824,150 de propriété immobilière. En défalquant 25% pour la valeur foncière, nous croyons faire la part large ; il reste un chiffre rond de \$27,000,000 d'immeubles assurables. Mais les meubles figurent aussi pour une forte proportion dans les risques d'assurance. Quelle est cette proportion ? Peut-être 20% ; soyons généreux, réduisons-la à 10%, et disons que la matière assurable à Québec est de \$30,000,000 en chiffres ronds.

On nous assure cependant qu'en réalité la matière assurée ne dépasse pas la moitié de ce chiffre, et que 1 p. c. est la moyenne des primes perçues par les assureurs. Admettons encore. Nous avons donc \$15,000,000 de risques portés par les

compagnies d'assurance, qui touchent \$150,000 de prime par année.

Nous avons déjà démontré par la liste complète des incendies que les assurances n'ont eu l'an dernier que \$40,000 de pertes à payer dans la ville de Québec. La moyenne annuelle des pertes va en diminuant ; elle n'est plus que d'environ \$60,000 depuis 1884, date du nouvel aqueduc. Auparavant, cette moyenne était beaucoup plus forte ; nous avons établi l'an dernier que, de 1881 à 1888 inclusivement, elle avait dépassé \$500,000 par année, et il n'y a pas d'exagération à la fixer à \$200,000 pour la période de vingt années qui a précédé la construction du nouvel aqueduc.

Nous voulons être juste envers les compagnies d'assurance. Nous admettons qu'elles ont perdu beaucoup d'argent à Québec dans le passé. De leur côté, elles devraient se montrer reconnaissantes envers la ville de Québec qui a dépensé plus d'un million de piastres pour réduire leurs risques dans une aussi forte proportion.

Voilà ce que notre journal ne cesse de faire valoir depuis plus d'un an. Nous ne pouvons malheureusement nous vanter d'avoir eu l'éloquence nécessaire pour persuader la "Canadian Fire Underwriters Association" qu'elle a tort de continuer à traiter Québec sur le pied d'un risque inférieur.

Nous avons cependant obtenu quelque chose, et St-Sauveur nous doit une réduction notable du tarif d'assurance. Ce quartier, six ans après son annexation à la Cité de Québec, avec la meilleure protection contre l'incendie, la plus forte pression hydraulique de la ville, deux postes de pompiers, des rues restaurées à neuf, payait encore comme s'il n'eût été qu'un village de troisième ordre, n'ayant même une pompe à incendie. L'iniquité était par trop flagrante : les compagnies coalisées ont établi pour St-Sauveur des taux moins élevés.

Seulement, elles ont voulu se rattraper sur le reste de la ville, et depuis quelques mois, après une nouvelle révision des risques, elles ont généralement augmenté les taux dans une proportion de 20 à 30 p. c., à l'indignation générale.

Les compagnies nous répondent qu'elles ne font pas d'argent au Canada. Nous regrettons pour elles, mais qu'est-ce que cela prouve, sinon un manque de mesure et de justice dans la répartition de leurs risques ? Il est vrai que leurs pertes sont très fortes ailleurs qu'à Québec ; mais est-ce une raison pour faire payer 20 ou 30 p. c. de plus aux assurés de Québec ? Nous sommes informé qu'à Montréal par exemple le taux régulier pour les risques de première classe est de 50c. pour trois ans, tandis qu'à Québec les mêmes risques paient 75c. pour trois ans. Pourqu'

cette dif

de l'ondi

Et pu

locale à

Si la cor

écouté,

pour le c

de cette

danger

été faite

La Se

elle ne p

tico serr

Les t

citoyens

pour se

emple d

pagnie

Comme

conflagr

bro croi

bec pou

profit.

propos

prendre

gement

surance

tarif inc

Si l'u

s'éveille

il n'aur

nous l'a

LES F

Le fc

mentale

1886, é

concern

Elles o

d'éprou

cité et

et non

autres

plantes

tes et a

distrib

conditi

dont il

D'ap

culture

tions o

de proc

nombre

genres,

pomme

sent, u

bérie

(tée au

Head.

posséd

les plu

variété

plus de

fruits.

La c